

RÈGLEMENT DE LA SERRE À PAPILLONS

ACCÈS INTERDIT SANS L'ACCOMPAGNEMENT DE NOTRE GUIDE.



*La serre à Papillons est ouverte tous les ans en période estivale
de Juillet à Août.*

*Une visite gratuite est organisée le mardi et jeudi, avec un professionnel,
(un lépidoptériste) exclusivement sur **réservation** à la réception.*

- La serre à Papillons vivants en liberté dans une végétation tropicale de 20 m², est interdite sans une autorisation préalable de la réception.
- Chaque jour des chrysalides donnent naissance à de nouveaux papillons qui s'envolent dans la serre après avoir séché leurs ailes multicolores. Cependant, il est interdit de toucher les cocons, les chrysalides et les papillons.
- Il est interdit d'introduire des espèces susceptibles de rompre l'équilibre écologique du site.
- Le public doit conserver une tenue décente et un comportement conforme aux bonnes mœurs et à la tranquillité des lieux.
- L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées sont interdites.
- Merci de ne pas cueillir ni toucher aux plantes tropicales, elles offrent les conditions idéales pour le développement des papillons, leurs pollens et parfums assurent leurs équilibres.
- Interdit de fumer dans la serre.
- La serre est chauffée par géothermie à une température idéale pour la vie de nos papillons et, la bonne croissance des plantes tropicales.

